

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: *Les activités secourables de la S. P. R. — Vaud: Vers la transformation du prêt d'honneur? — Le problème du losange. — A l'honneur. — Aux membres de la S. P. V. — Section d'Avenches. — Association cantonale des maîtresses de travaux à l'aiguille. — Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires. — Maitresses enfantines et semi-enfantines du nord vaudois. — Gardons le sourire. — Genève: U.I.G.: Messieurs: Cotisation 1947. — Co-gestion. — U. I. G. - Dames: Thé des correspondantes. — Le XXVe anniversaire de la S. G. T. M. et R. S. — S. S. M. G.: Cours de gymnastique scolaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *R. B.: Les écoles allemandes dans le Jura (II). — Roger Ogay: Suisse - Cantons du N.-E. — J. F. Rouiller: En marge d'un centenaire: Chemins de fer suisses.*

PARTIE CORPORATIVE

LES ACTIVITÉS SECOURABLES DE LA S.P.R.

Pour les **étudiants espagnols** réfugiés en France, cinq envois seulement nous sont parvenus. Nous remercions les donateurs et prions ceux qui ont encore des livres de pédagogie ou de psychologie inutilisés de se hâter. (Voir l'article de notre président, R. Michel, dans l'*« Educateur »* No 15, du 19 avril, pp. 249-250.)

D'autre part, l'**Ecole normale** pour jeunes filles de **Besançon** aimerait constituer une **Bibliothèque scolaire et enfantine**. Les collègues possédant des livres en bon état peuvent également, en indiquant le but de leur envoi, les faire tenir au soussigné qui transmettra.

A. Chevalley, secrét. S.P.R.,

VAUD

Av. du Temple, La Sallaz-Lausanne.

VERS LA TRANSFORMATION DU PRÊT D'HONNEUR ?

Le Comité de la S.P.V. n'est pas le seul à être préoccupé par la question du prêt d'honneur. Voilà ce que dit en substance M. G. Chevallaz, directeur de l'E.N. dans son rapport de fin d'année :

... « L'accroissement du prix des fournitures, l'augmentation des prix de pension, le renchérissement des habits, rendent les études plus onéreuses qu'autrefois ; aussi le Département de l'Instruction publique a-t-il porté le maximum du prêt d'honneur consenti annuellement de *Fr. 800*. — à *Fr. 1000*. — Il semble, depuis quelques années, que le nombre grandit des élèves orphelins et aux ressources plus que modestes que nous devons aider au maximum dès la première année. Notez que la pension la plus modeste pour jeunes gens ne revient pas à moins de *Fr. 1400*. — pour l'année scolaire, que les fournitures atteignent et parfois dépassent 200 francs la première année, que, au bout du compte, il s'agit d'un budget à couvrir de plus de 6000 francs en 4 ans. L'aide du prêt d'honneur, pour importante qu'elle soit, n'est pas encore suffisante dans certains cas. L'Etat est cependant très large ; en 1946, les prêts d'honneur se sont élevés à *Fr. 48,206*. —,

soit à une moyenne de *Fr. 412.*— par prêt ; que conclure du fait que, sur 258 élèves, 117 ont besoin d'un prêt d'honneur pour aider les parents à subvenir à leurs études ? D'un autre côté, pensons aux élèves qui reçoivent actuellement le maximum du prêt d'honneur, qui sortiront de l'Ecole Normale avec une dette de *Fr. 4000.*—, peut-être une dette envers une commune, une fondation ou un particulier, qui devront à ce moment-là se procurer un mobilier et un trousseau et, parfois encore, aider de vieux parents ou de jeunes frères et sœurs. La facilité avec laquelle les prêts d'honneur se remboursent cache bien des difficultés, bien des soucis, et souvent bien du courage. Je ne pense pas qu'il soit mauvais que celui qui a été aidé aide à son tour ; mais devant des dettes importantes qui assombrissent les débuts d'un jeune, ne devons-nous pas songer à lui rendre plus facile l'entrée dans la vie pour qu'il conserve son enthousiasme ? Je souhaite que le Conseil d'Etat reprenne le problème des prêts d'honneur pour limiter leur remboursement dans des conditions à établir. »

... Nous ne pouvons nous défendre d'éprouver un vif sentiment de gratitude envers M. Chevallaz, ce grand ami de la S.P.V., pour avoir soulevé dans son rapport cette question qui nous tient tant à cœur.

Merci, Monsieur le directeur, votre aide nous sera précieuse dans les démarches que nous pensons entreprendre. Nous vous savons gré de comprendre qu'il est peu humain de faciliter les études des enfants appartenant à des familles à ressources modestes, si le remboursement du prêt doit être pour eux une trop lourde charge et une source de tourments dans les premières années de leur activité.

R.G.

LE PROBLÈME DU LOSANGE

Mivelaz a fort bien fait ressortir, avec son talent mathématique et sa clarté coutumière, ce qui, à mon humble avis, n'est qu'une simple erreur de vocabulaire, un manque de propriété dans les termes. Qui n'en commet pas ?

Le « problème du losange » donne lieu, me semble-t-il, à des remarques plus importantes et d'ordre plus général :

1. Combien trouverait-on, dans notre canton, de champs en forme de losanges ? Le problème place l'élève devant un cas fort peu courant, même peu vraisemblable.

2. Comme le dit Mivelaz, le losange n'est qu'un cas particulier du parallélogramme. Pourtant, l'assimilation et l'utilisation de ce fait géométrique, et le calcul de la mesure du côté du losange en passant par la hauteur, ne sont pas « qu'un jeu » pour des enfants de 12-13 ans. Faut-il rappeler que le chapitre de leur manuel consacré au parallélogramme est très bref, et que sur les deux numéros d'explications, les quatre dessins, les quatre exercices oraux, les six exercices écrits et les sept problèmes de récapitulation que comporte le programme de première année du cours supérieur au sujet du losange, *aucun* n'assimile cette figure au parallélogramme, *aucun* ne mentionne la hauteur, *aucun* n'utilise d'autres dimensions que les diagonales. Seul un exercice de construction du début signale la similitude. Ne vous semble-t-il pas que

les auteurs de questions d'examen ont parfois de la peine à se mettre à la portée des enfants ? Les membres des commissions scolaires en font maintes fois la remarque.

3. Douze-treize ans : c'est l'âge où l'enfant passe du niveau des opérations concrètes à celui de la pensée formelle... qu'un bon nombre d'adultes n'atteignent jamais tout à fait... et où le raisonnement formel ne devient pas si vite un jeu. C'est l'âge où une grande partie de nos petits géomètres doivent encore avoir besoin de s'appuyer sur un dessin. Il serait intéressant de connaître sur ce sujet l'opinion des psychologues.

4. Il paraît que des élèves sont arrivés à la réponse par chance, et même malgré un raisonnement défectueux. Il est bien regrettable que le nombre l'emporte en importance sur le raisonnement logique, et que la chance puisse se tailler une si bonne part dans la solution d'un problème qui intervient pour près de la moitié (4 points sur 10) dans la note finale de calcul.

5. Le navrant n'est pas qu'on nous ait proposé ce problème, mais que des centaines d'enfants, se rendant parfaitement compte que quelque chose n'était pas clair ou n'était pas dans leurs possibilités, aient consenti à travailler sur de l'obscur, aient mis en berne leur sens critique, et se soient résolus à finir leur problème vaille que vaille, au petit bonheur. Le « problème du losange » m'aura donné une bien *salutaire leçon* : malgré tout le mal qu'on dit des enfants de notre siècle, ils sont encore bien dociles, beaucoup trop dociles ; ils ont trop confiance en nous et trop peu confiance en eux ; ils ont une *foi trop aveugle dans le texte écrit*. Nous ne développons pas encore assez leur bon sens et leur jugement. Notre école est encore trop monarchique : le maître y tient trop de place, l'enfant pas encore suffisamment.

Le « problème du losange » aura été utile aux maîtres. *Cin. Az.*

Mais oui, le « problème du losange » aura eu son utilité en démontrant, tout d'abord, que l'examen n'est pas une chose à prendre trop au sérieux, puisque le Département lui-même y met de la fantaisie, ce qui n'est pas d'ailleurs pour nous déplaire, l'expérience ayant servi à convaincre définitivement la plupart des commissions scolaires de la valeur toute relative des dits examens. Cela nous a permis en outre de faire une constatation intéressante : ceux qui préparent ces épreuves regrettent, dans le fond, de ne plus enseigner aux enfants ; c'est pourquoi ils éprouvent le désir, de temps à autre, d'apporter quelque chose de nouveau, non plus aux élèves qu'ils sentent trop éloignés d'eux, mais aux maîtres. Nous avons souvent l'occasion de constater notre insuffisance et de douter de notre savoir. Merci donc à nos inspecteurs de cette occasion d'enrichissement culturel qu'ils viennent de nous offrir...

R. G.

A L'HONNEUR

A l'occasion de sa soirée annuelle, la section de Pomy de la S. F. G. a élevé notre collègue Ch. Bonifoy, son président fondateur, au titre de président d'honneur et lui a remis un sautoir dédicacé. Ceci en reconnaissance des services rendus avec autant de dévouement que de modestie. Bravo Charly.

V. Ly.

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Chers collègues,

Le caissier S.P.V. vous invite à acquitter votre cotisation annuelle d'ici au 30 juin 1947 en versant la somme de Fr. 21.— au compte de chèques II. 2226.

Passé cette date, le montant sera pris en remboursement, frais en plus. Merci d'avance!

Le caissier S.P.V. : C. Meylan.

SECTION D'AVENCHES

Sous les auspices de la section S.P.V. d'Avenches, Willy Prestre donnera une conférence gratuite à Avenches, salle de l'Hôtel de Ville, le samedi 24 mai, à 15 heures, sur le sujet qui lui tient particulièrement à cœur : « Recherche et consolidation de la paix ».

La personnalité de l'écrivain, son désintéressement, son ardeur à poursuivre l'idéal qu'il s'est fixé sont bien connus et engageront nombre de collègues à assister à cette conférence.

Les collègues des autres sections de la Broye, nous pensons à ceux de la section toute proche de Payerne surtout, sont cordialement invités. Les collègues peuvent également inviter toutes les personnes que le sujet intéresse.

**ASSOCIATION CANTONALE DES MAITRESSES DE TRAVAUX
A L'AIGUILLE**

Les maîtresses de travaux à l'aiguille sont avisées que les cours de perfectionnement étant donnés ce mois, l'assemblée générale, prévue pour fin mai, est reportée à cet automne.

Les membres pourront alors parler de ces cours et émettre vœux et suggestions. Donc, avec grand plaisir à cet automne !

Le Comité.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET
RÉFORMES SCOLAIRES**

Les membres sont invités à la visite commentée du *jardin botanique* de Montriond, le mercredi 21 mai prochain à 16 h., sous la conduite de M. F. Cosandey, professeur à l'Université. Rendez-vous à l'heure indiquée au Rond-Point (Av. Dapples) côté nord de la colline. La visite a lieu par n'importe quel temps.

Le Comité.

**MAITRESSES ENFANTINES ET SEMI-ENFANTINES
DU NORD VAUDOIS**

CONVOCATION

Le mercredi 21 mai, Mlle Clerc fera, avec les élèves de Mme Dépraz, une démonstration pratique de « Plein air ». Les collègues que cela intéresse sont priées de se rencontrer à 13 h. 30 devant le Collège d'Epesses. Invitation cordiale à toutes.

GARDONS LE SOURIRE

A PROPOS DE SURVEILLANCE

L'enveloppe officielle que j'ai sous les yeux porte l'indication de la Commission scolaire expéditrice, ce qui est de bonne administration, et, en sous-titre, cette précision, qui me paraît moins nécessaire : Autorité de surveillance. J'avoue que j'éprouve toujours un petit choc quand mon regard tombe sur le rappel ainsi formulé d'une fonction qui a je ne sais quoi de menaçant pour le destinataire. Surveillance de qui ? de quoi ? De l'école, apparemment, et aussi, je pense, de ceux qui la font. Car les maîtres sont gens qu'on surveille, et l'on veut qu'ils ne l'oublient point. Qu'on se rassure, ils ne le savent que trop ! L'arsenal des lois et des règlements est là pour le leur rappeler, à quoi s'ajoutent les instructions, les directions, les recommandations de l'autorité compétente, sans oublier les conseils, les avis qu'un peuple informé de parents et de connaisseurs bénévoles veulent bien leur prodiguer.

Qu'est-ce que cela prouve, sinon que notre école est bien gouvernée, qu'elle a ses admirateurs, pas mal de compétents, et un nombre impressionnant de personnes qui jugent du dehors ce qui gagnerait à être vu du dedans. Qu'elle soit désintéressée ou non, cette sollicitude ne laisse pas d'être parfois encombrante.

L'instituteur a le sentiment pénible d'évoluer sur un terrain semé de mines prêtes à sauter à chaque instant. On n'est jamais véritablement soi-même quand on se sent observé et la hantise continue du danger n'engendre pas précisément la sérénité. Chez les uns, elle suscite un état de crainte qui leur coupe le sifflet au moment où il faudrait siffler. On n'ose rien tenter parce qu'on a peur d'oser. Chez d'autres, au contraire, elle crée une hardiesse qui peut aller jusqu'au « bluff », y compris. On ose tout parce qu'on se croit infaillible. Dans les deux cas, l'enseignement ne trouve pas son compte. Il en est ainsi chaque fois qu'on perd l'enfant de vue. C'est pourtant lui, et rien que lui, qui devrait nous préoccuper. Et non l'idée obsédante d'une visite toujours possible...

Enfin, les deux extrêmes dont il vient d'être parlé (et qui, hâtons-nous de le dire, forment l'exception), il y a les autres, de beaucoup les plus nombreux, qui aimeraient bien enseigner en toute tranquillité d'esprit. Seulement voilà, d'un trimestre au suivant, ils ne sont pas très sûrs d'être encore « à la page », de posséder la « bonne méthode », la dernière, celle qu'on regarde déjà comme vieille balançoire...

Car la mode est au changement, et ce besoin de faire neuf témoigne quand même d'une belle vitalité. On prétend d'ailleurs que le but de la vie n'est pas le bonheur, mais le perfectionnement. Commençons, si vous voulez, par la réforme des enveloppes des commissions scolaires, en nous souvenant que « tout ce qui peut être supprimé sans inconveniient disparaît avec avantage ». Qui sait, en appliquant ce sage précepte à tout le fatras qui encombre encore nos programmes, on irait vers le progrès, peut-être même, de fil en aiguille, vers le bonheur... Un bonheur qui se passerait de surveillance.

Touchatout.

GENÈVE**U. I. G. - MESSIEURS****Rappel****COTISATION 1947**

Les cartes de la S.P.R. et les papillons de l'U.I.G. pour 1947 sont prêts. On peut les obtenir par retour du courrier en versant le montant de sa cotisation (Fr. 18.—) au compte de chèques postaux I. 2658. Nombreux sont les collègues qui ont déjà payé leur cotisation par ce moyen, mais plus nombreux encore sont ceux qui ne l'ont pas encore fait. Que ceux-ci ne tardent pas trop, ce dont le trésorier leur sera reconnaissant... et ce qui leur évitera l'envoi du remboursement impérieux et coûteux.

Ed. G.

U. I. G. - DAMES**THÉ DES CORRESPONDANTES**

Selon la coutume, les correspondantes de l'U. I. G. dans les divers bâtiments scolaires ont été conviées, le 7 mai, à prendre le thé avec les membres du comité. Mlle Meyer avait eu l'heureuse inspiration d'inviter également nos déléguées dans les diverses sociétés auxquelles nous sommes affiliées. 40 collègues invitées, 27 présentes (y compris les membres du comité). Sans commentaire...

Chacune de nos membres a reçu la circulaire officielle, l'informant de la création d'une Conférence de l'instruction publique. Les comités des deux U.I.G. ne disposant pas d'un délai suffisant pour convoquer une assemblée générale, ont tenu une séance commune, afin de s'entendre dans le choix du candidat des deux U.I.G. au seul siège attribué au corps enseignant primaire dans cette conférence. M. Gaudin a été désigné.

Le bureau de notre comité a été reçu par M. Picot. Il a été... ému d'entendre M. Picot s'étonner du petit nombre de nos assemblées générales. M. Picot pensait que nous nous rencontrions fréquemment pour discuter des problèmes qui nous intéressent et maintenir entre nous un contact qui lui semble nécessaire et bienfaisant...

Une heureuse nouvelle : il est probable que les vacances d'hiver ne dureront que trois semaines, tandis que celles de Pâques seront de deux semaines.

Un couple d'instituteurs hollandais désire faire un séjour d'été chez des collègues genevois, à qui il offre, en contre-partie, un séjour en Hollande. De jeunes collègues allemandes (région de Dresde) désirent correspondre avec des collègues romandes. Celles que ces avis intéressent peuvent demander des renseignements plus détaillés à notre présidente, Mlle J. Meyer, Poterie 2, tél. 250 91.

Au cours d'une discussion animée, on exprime le vœu que les séances de gymnastique, auxquelles nous sommes convoquées à tour de rôle, soient réparties en cours d'année, plutôt que bloquées en une série qui semble effrayer plusieurs. Cela permettrait de travailler à chaque rencontre le programme d'un trimestre, par exemple, et semble plus judicieux que le mode de faire actuel. La Commission de radio-scolaire aimerait recevoir davantage d'appréciations du corps enseignant sur ses

émissions. Plusieurs collègues souhaitent des séances de cinéma réservées aux premières classes primaires, avec des films convenant aux petits. Les grands se désintéressent de ce qui captivent les petits. Les petits sont actuellement moins favorisés que les grands. De plus, dans des séances où ils sont mêlés aux grands, ils sont gênés, lorsque passent les films qui leur sont destinés, par le « chahut » des grands, qui « n'aiment pas ça » et tiennent à le faire savoir autour d'eux.

On se sépare à 18 h., non sans que nos collègues aient gentiment remercié le comité.

La bulletinière.

LE XXVe ANNIVERSAIRE DE LA S. G. T. M. R. S. *

Exposition. Un important lot de travaux de cartonnage, envoyé par l'école de Chêne-Bourg a échappé non pas à notre attention (vive la petite poussette !) mais à l'énumération que nous avons donnée d'après les écrits « officiels ». Rendons donc à Moeri ce qui est à Moeri, avec félicitations pour le travail accompli dans sa classe.

La S. G. T. M. L'assemblée administrative a donc renouvelé le comité qui se compose de : L. Dunand, président ; Th. Fœx, vice-président ; P. Passello et R. Graf, secrétaires ; Ed. Gaudi, trésorier ; J. Chambordon, correspondant au « Travail manuel scolaire » et de Mlle Monney, MM. Laravoire, Bonnard, Hodel, Pons, membres adjoints.

Au cours de cette même assemblée, le 150e membre admis au sein de la société a été l'objet d'une petite manifestation. Ce protégé des dieux reçut un petit souvenir. Hâtez-vous de vous inscrire si vous voulez être le 200e ! La S.G.T.M.R.S. en compte déjà 160, près de 40 % de l'effectif du corps enseignant enfantin et primaire.

Mes excuses en terminant à Mlle G. Monney qui j'ai oublié de citer comme « co-décoratrice » de la table de fête.

M.

U. I. G. - 'MESSIEURS CO-GESTION

Sous la plume d'Armand Chevalley nous trouvons dans le No 10 du bulletin une rapide analyse de quelques chapitres de projet de *statut général des fonctions publiques cantonales* de l'Etat de Vaud. Cet important ouvrage, qui retient en ce moment toute l'attention de la Fédération genevoise, comporte un chapitre IX qui institue, à côté d'un Office du personnel une commission paritaire qui aurait à préaviser en certaines occasions. C'est l'occasion de rappeler qu'au moment où l'UIG a envoyé son rapport sur les conditions de l'enseignement à la campagne nous demandions qu'on voulût bien confier l'examen de toute la question à une commission de ce genre. La collaboration qui inaugurerait une telle mesure serait le seul moyen d'arriver à établir des programmes, par exemple, qui tinssent compte de réalités qu'en fin de compte seuls connaissent ceux qui sont journellement aux prises avec elles. Le système qui consiste à retourner aux mandataires de l'U. I. G. leur travail corrigé et annoté a fait ses preuves. Le travail en vase clos aussi, quelque excellent qu'il soit. La collaboration doit absolument devenir autre chose qu'un passage de discours de promotions. Les autorités vaudoises l'ont compris. A qui le tour ?

M.

* Voir *Bulletin* No 18, 10. 5. 47.

P. S. J'invite chacun à examiner de près le petit résumé de Chevallay, de façon à se faire une idée de la question. Les délégués à la Fédération l'étudieront, mais aucun avis n'est superflu. Pour plus de détails sur le projet en question adressez-vous à la Fédération genevoise des Ass. de fonctionnaires, case Rive 207 ou au président (8 23 78) et aux présidents d'associations.

M.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

COURS DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise en été 1947, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants destinés au corps enseignant de la Suisse romande et du canton du Tessin.

Gymnastique pour garçons :

- Un cours 2e-3e degrés, du 21 juillet au 2 août, à Villeneuve.
- Un cours pour excursions à pied, jeux et gymnastique, du 11 au 16 août, à Macolin.
- Un cours de handball, le basket et la natation, du 4 au 9 août, à Macolin.

Gymnastique pour filles :

- Un cours 2e-3e degrés, du 21 juillet au 2 août, à Fribourg.

Remarques pour tous les cours

Ces cours sont réservés aux institutrices, aux instituteurs diplômés et aux candidats au diplôme de maître aux écoles moyennes. Dans certains cas on pourra admettre des maîtresses ménagères ou des maîtresses d'ouvrages.

Les membres du corps enseignant qui demandent à suivre un cours doivent se faire un devoir d'y participer. Les excuses envoyées **peu avant** l'ouverture du cours doivent être évitées.

La préférence sera naturellement donnée d'abord aux membres du corps enseignant qui n'ont pas encore suivi de cours.

Indemnités : Indemnité journalière Fr. 7.—, indemnité de nuit Fr. 4.— et le remboursement des frais de voyage, aller et retour IIIe cl., de la localité où l'on enseigne au lieu du cours. Celui qui sans nuire à la bonne marche du cours, peut faire chaque jour les courses recevra le remboursement de ses frais de voyage, à condition que ceux-ci ne dépassent pas journallement Fr. 4.—.

Les inscriptions doivent indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, le lieu où enseigne la personne qui s'inscrit, l'âge de ses élèves, son adresse exacte. Prière d'indiquer à quel cours on désire participer. **Les inscriptions qui ne donneront pas tous ces renseignements ne seront pas prises en considération.**

Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 31 mai 1947 **au plus tard**, au président de la commission technique : M. F. Müllener, inspecteur de gymnastique, Zollikofen, Berne.

Zollikofen, 15 avril 1947.

Pour la Commission technique : **F. Müllener**, président.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES ÉCOLES ALLEMANDES DANS LE JURA

Les écoles allemandes

II

Par son arrêté du 24 mars 1944, sur lequel nous reviendrons, le gouvernement bernois signifiait son refus d'autoriser la commune de Berne à subventionner une école française. A cette occasion, l'Ours n'a pu s'empêcher d'avouer, tout en la minimisant, l'existence de 4 écoles allemandes dans la campagne jurassienne. A dire vrai, cette confidence était déjà de taille à compromettre fort l'argumentation officielle. Mais le petit mensonge, ou si l'on préfère, la demi-vérité qu'elle comportait, contenait en elle une objection plus puissante : et les écoles publiques allemandes ? Celles-ci, au nombre de 4 elles aussi, ont été tout bonnement passées sous silence par l'autorité cantonale, bien embarrassée de donner une réponse qui ne soit pas minée par des antécédents.

En faisant une timide allusion à des établissements privés, l'arrêté en question ne disait pas tout. Et quand une instance officielle passe sous silence l'élément essentiel d'un problème, ce n'est sans doute pas sans raisons.

L'école privée, c'est le signe d'un particularisme cherchant à se maintenir ou à s'implanter dans un certain milieu. Dans le cas qui nous occupe, les écoles privées allemandes de *Jeanguisboden*, *Pré-Cortébert*, *le Perceux s/Ecorcheresses* et la *Pâturatte* sont la manifestation latente de cette mauvaise grâce d'immigrés qui, alliée à un anabaptisme de circonstance, n'a cessé de troubler l'unité jurassienne depuis 1815.

L'école publique a une autre signification. Elle consacre un état de fait, une prise de possession de nature politique ou culturelle, que l'Etat est appelé à sanctionner, à réglementer. Les écoles publiques allemandes de *Mont-Tramelan*, *Moron*, *La Chaux-d'Abel* et *Montbautier* sont les résidus actifs de cette politique malheureuse qui, à certaines époques, faillit bien rendre la situation intenable pour les Jurassiens. Et si les établissements privés sont une menace pour la culture traditionnelle du pays, les écoles publiques, elles, sont autant de blessures. Elles sont autant de valeurs conquises et de dépossessions. Elles donnent un caractère définitif à des régimes exceptionnels que l'Etat lui-même, protecteur naturel de la minorité jurassienne, ne cesse de présenter comme transitoire et d'importance bénigne. Elles sont un abus tout court, un abus de régime, un abus de confiance aussi. Car les Jurassiens, gens patients et tolérants, n'ont jamais réagi comme ils auraient été en droit de le faire. Ils attendaient que l'assimilation se fasse naturellement, sans vaines brusqueries.

Ils n'ont jamais eu l'habitude de faire des chicanes aux arrivants, plus pressés qu'ils étaient de les considérer, à bref délai, comme de véritables Jurassiens. Ceux-ci, pour la plupart, sont devenus des Romands fervents et ne sont pas les derniers à redouter les empiétements linguistiques dont le Jura est menacé.

Puisque nous avons fait allusion au passé, il n'est pas inutile de rappeler certains points d'histoire jurassienne.

Sous le règne paternel des Princes-Evêques, qui furent en général d'origine germanique, il n'y eut jamais aucune tentative dont l'objet aurait été la désaffection progressive de la langue française, même sur un point donné. Au contraire ; les autochtones eurent toute liberté de parler la langue du pays, de l'écrire et de l'enseigner. Nulle pression, nul antagonisme ne sont à signaler. Une attitude aussi nette, se perpétuant au cours de plusieurs siècles d'absolutisme, où l'arbitraire est possible, mérite d'être relevée.

Le règlement scolaire établi à Delémont en date du 12 juin 1632, modèle du genre, démontre bien l'équité de ce jugement :

« En premier lieu le maître d'escole taschera de montrer à ses escholiers la connaissance des lettres tant françaises que latines, en après la conjonction d'icelles, et ce jusqu'à ce qu'accoutumés à telle conjonction de lettres, ils puissent peu à peu commencer à lire, avec soigneux esgard qu'ils lisent clairement, distinctement et avec bonne prononciation et orthographe... De même leur apprendra à escrire, et ce le plus exactement qu'il pourra, leur montrant la façon de tenir la plume et de former les lettres droitement et commodément ; lesquels suivants leurs exemplaires escriveront journellement deux exemples en deux pages d'une feuille de papier pliée en huit, et tous les après-midi les exhiberont au maître d'escole, pour être corrigés et remontrez en quoy ils pourront avoir failli. »¹

Il apparaît donc que les Princes-Evêques ne songeaient pas à user de leur pouvoir pour faire introduire l'enseignement d'une langue vivante autre que celle du pays ; ils ne poussaient même pas au développement de l'idiome dont ils se servaient eux-mêmes.

Il nous est arrivé de voir exprimer l'idée que le régime bernois avait seul permis à la langue française de se développer et de parvenir, à travers les patois, à sa pleine maturité. Cette affirmation est extrêmement plaisante ! En réalité, chaque époque possède les écoles correspondant à ses mœurs et à son degré de civilisation. Et chacun sait qu'avant la Révolution française, l'enseignement populaire était fort déficient, pour ne pas dire plus. Et cette remarque est valable généralement, c'est-à-dire pour nous et pour Berne.

Voyez à ce sujet l'opus cité de M. Ch. Junod, et notamment le passage relatif aux écoles bernoises avant 1815.

« Dans le canton de Berne... l'instruction publique était pour ainsi dire inexistante à la fin du XVIII^e siècle. Que pouvaient entreprendre, en effet, des instituteurs ignorants, « tailleur, cordonnier, tisserand, charpentier ou domestiques, soldats de retour des armées de Hollande, de France ou d'Autriche », que pouvaient faire ces vieillards incultes et misérables, dépourvus de matériel, logés avec leurs bandes d'enfants dans des locaux trop petits et obscurs ? La fréquentation, au reste, était des plus irrégulières. « L'école d'été ne se tenait guère qu'un jour ou deux par semaine ; dans l'Oberland, elle se tenait seulement le diman-

* Charles Junod' Histoire des écoles jurassiennes, 1929.

che, avant ou après le sermon ; dans beaucoup de communes, comme celles du Seeland, il n'en était pas question ; partout, d'ailleurs, elle était très mal fréquentée, de sorte qu'elle ne pouvait servir qu'à des répétitions et à l'enseignement de l'écriture. Beaucoup d'enfants ne fréquentaient l'école d'hiver que pendant quelques jours ou quelques semaines et maint instituteur se plaint que, dès l'âge de onze ou douze ans, les enfants ne veuillent plus venir à l'école. (Kummer, p. 33-34.) » On le voit, l'ancien Evêché de Bâle n'avait rien à envier à la république aristocratique bernoise. Les régimes politiques les plus divers, au XVIII^e siècle, vouaient leur sollicitude à l'instruction des classes supérieures et se souciaient peu des enfants du peuple qui s'élevaient au petit bonheur. »

Le développement postérieur des écoles jurassiennes appartient donc à un essor général, qui se serait accompli sous n'importe quel régime, et Berne n'y est pour rien, d'autant plus que l'ancien canton était, à la fin du XVIII^e siècle, encore plus mal loti que le Jura. L'étonnant aurait été la mise au rancart de la réforme scolaire jurassienne, alors qu'elle s'effectuait ailleurs ! Et surtout, la chose étonnante par excellence demeure cet entêtement à maintenir, contre vents et marées, des écoles indésirables qui blessent les sentiments de la population jurassienne.

Le régime bernois d'avant 1830 sut manifester clairement sa pensée à cet égard. Nous relevons encore, dans l'ouvrage de M. Ch. Junod, ce passage édifiant :

« Enfin — last but not least — une certaine catégorie d'écoles furent tout particulièrement protégées par Berne : les écoles allemandes. Le Jura, sous la domination des Princes allemands, avait conservé sa langue. Les aristocrates bernois se montrèrent moins tolérants que les évêques : « Dans un Etat allemand, dirent-ils, les sujets doivent connaître la langue de l'autorité ». Aussi tous les rapports du Conseil d'Eglise tendirent-ils à développer les écoles allemandes dans le Jura. Baillis et directeur des études furent invités à travailler dans ce sens. Des subventions spéciales furent versées aux communes les plus dociles — vingt couronnes — et les parents qui envoyoyaient leurs enfants dans les classes allemandes furent dispensés de toute contribution scolaire.

L'influence, l'argent, les faveurs gouvernementales, tout cela ne resta pas sans effet. On cite bientôt une dizaine de classes allemandes, cadeaux troyens acceptés sans trop de méfiance par les communes jurassiennes. Il est difficile de refuser l'argent qu'on vous offre ; d'ailleurs, fallait-il mettre en doute la bonne foi de LL. EE. ? Le Jura ne supposait pas qu'on pût le traiter en pays conquis. Il se défendit au reste assez bien instinctivement et malgré les efforts des autorités, malgré les faveurs et les intimidations, non seulement les écoles allemandes ne se propagèrent pas dans les vallées, mais elles tombèrent, vers 1830, à trois ou quatre unités, maintenues encore artificiellement. »

Ainsi, après une première poussée de fièvre, le mouvement de germanisation parvenait à maintenir 3 ou 4 écoles allemandes. On est ce qu'on est : le gouvernement de 1830 ne manque pas, à son tour, de voter des crédits en faveur « de la réorganisation des classes allemandes dans

le Jura ». Encouragement du provisoire pour que le provisoire se perpétue ! En 1947, on compte 8 écoles allemandes, dont 4 sont devenues publiques...

Aussi, la germanisation du Jura n'a-t-elle cessé de préoccuper les Jurassiens les plus en vue. A la suite de la création, en 1904, de « l'Association suisse pour la culture et la défense de la langue allemande », ce mouvement passa par une phase organisée. C'est ainsi que la propagande prit des aspects inattendus : assistance aux communes limitrophes, germanisation systématique du réseau des CFF (qui provoqua une protestation énergique de Virgile Rossel), germanisation des menus d'hôtel, des enseignes et même des épitaphes.

Mais on ne saurait parvenir à germaniser une région sans agir par le moyen de l'*enseignement*.

A cette époque, des subsides venus d'Allemagne furent distribués secrètement aux écoles allemandes du Jura. Rappelons qu'avant 1900, les écoles allemandes n'étaient qu'en voie de discrète formation. Certes, il y avait ici et là, dans les grandes familles anabaptistes, des *domestiques* qui faisaient un peu les instituteurs durant la mauvaise saison. Ce système moyenâgeux, en vigueur encore vers 1880, ne saurait être assimilé à ceux de l'ère moderne. C'est ce qui nous autorise à dire que les écoles allemandes du Jura sont historiquement récentes et qu'elles n'ont jamais cessé d'être indésirables et artificielles.

Il faut considérer qu'à cette époque critique, l'aide financière de milieux pangermanistes est particulièrement grave. C'est pourquoi, en 1906, lors de sa réunion de St-Imier, la Société pédagogique jurassienne proclama que « dans le Jura romand, les écoles allemandes n'ont pas leur raison d'être ». Par la suite, la Société jurassienne d'Emulation fit entendre à son tour une protestation.

Ces manifestations de mécontentement ne parvinrent pas à mettre un terme à certaines entreprises. En 1913, à l'instigation du Service topographique fédéral, le gouvernement bernois décida, malgré l'avis contraire du préfet de Moutier, que les deux communes d'Elay et de La Scheulte, s'appelleraient désormais *Seehof* et *Schelten*. A cette occasion, on organisa dans ces communes des sortes de plébiscites pour le moins contestables. Sur ce, on apprit encore que les écoles privées allemandes avaient reçu des subsides en argent d'un comité de *Crefeld* en Prusse. A ce propos, il ne faut pas perdre de vue que ces écoles se trouvaient dans l'impossibilité de subsister normalement. Il n'est donc pas exclu que les subventions précitées aient joué un rôle salvateur en l'occurrence. Ainsi, il serait démontré une fois de plus que dans le Jura, les écoles allemandes ne vont pas de soi.

Grâce à un mouvement d'opinion, il fut possible de réagir en quelques endroits (le Chaluet ; Choindez). Cependant, ces demi-mesures ne mirent pas un frein au développement silencieux des écoles allemandes ; celles-ci cherchèrent à consolider leur position en jouant les sollicitateurs avec une rare patience. Mais il est difficile de faire subsister des entreprises non viables. Dès lors, l'une après l'autre, on les vit, avec des chances diverses, essayer de se faire reconnaître comme écoles publiques.

R. B.

SUISSE - CANTONS DU N.-E. (fiche)

1. Le canton d'Appenzell est unique en son genre en Suisse ; en quoi ?
2. Dans quels pays et cantons peut-on passer directement depuis le territoire de St-Gall ?
3. Un aviateur vole en ligne droite de Frauenfeld à Buchs ; à quelle altitude doit-il monter ?
4. Quels moyens de locomotion utiliseras-tu pour faire le voyage de Wil à Buchs ? (Plusieurs possibilités ; donne une réponse détaillée pour chacune d'elles !)
5. Il y a 27 km. par route entre Frauenfeld et Schaffhouse ; compare cette distance avec celle par chemin de fer ! Explique ta constatation.
6. St-Gall a deux portes de sortie sur l'étranger ; lesquelles ? sur quelles lignes internationales de chemin de fer ?
7. En 1942, St-Gall avait 10 300 ha. de terres cultivées et Thurgovie 15 500 ha. Explique cette différence, en tenant compte de l'étendue de chaque canton.
8. La rive thurgovienne du Bodan est très industrielle. Pourquoi ?
9. Il y a beaucoup de localités le long de la Thur dans son cours supérieur, mais aucune dans son cours inférieur. Donne plusieurs raisons à cela !
10. Dans cette partie N-E de la Suisse, on trouve les usines électriques suivantes :

St-Gall	15 usines avec 38 turbines
Schaffhouse	4 usines avec 25 turbines
Thurgovie	2 usines avec 8 turbines

Explique complètement ces différences !

11. Lac de Walenstadt : quel vent n'y souffle jamais ?... Lequel y souffle très fort ? Explique !
12. En Appenzell, 62 personnes sur 1000 travaillent dans les hôtels ; en Thurgovie, 28 seulement. Explique cette différence, en tenant compte de la population de chaque canton.
13. Indique les 3 stations étrangères sur la ligne Zurich-Schaffhouse ? (Indicateur officiel CFF).
14. Quels sont les 2 sommets saint-gallois sur lesquels tu pourrais poser le pied sur 3 cantons à la fois ?
15. Lavey-les-Bains... Louèche-les-Bains... ??? Complète ce trio par une localité saint-galloise et indique la particularité de ce trio !

Roger Ogay.

Le Comité S.P.R. recommande à l'occasion du 18 mai l'achat et la distribution aux élèves du journal « La jeunesse et la paix du monde ». (S'adresser Union mondiale de la femme, 37, Quai Wilson, Genève.)

Centre d'intérêt**En marge d'un centenaire :**
CHEMINS DE FER SUISSES**d'autrefois**

Le premier chemin de fer établi entièrement sur sol suisse, entre Zurich et Baden, fut inauguré le 7 août 1847, et mis en service deux jours plus tard. Il y a de cela cent ans cette année.

Un peu d'histoire

Sous le contrôle exclusif des gouvernements cantonaux, ce sont des groupements privés qui allaient introduire chez nous le nouveau mode de locomotion.

Un premier comité, constitué en 1838 en vue de relier Zurich à Bâle par un chemin de fer, avait échoué dans ses efforts..

Formée en 1845¹ à l'instigation du Zurichois Martin Escher-Hess, une nouvelle Société demanda la concession d'une ligne Zurich - Bâle, avec embranchement vers Aarau. Elle se constitua le 16 mars 1846 à Zurich, sous la dénomination de « Compagnie du chemin de fer du Nord » (« Nord-Bahn »).

La Direction se composa de 5 membres, sous la présidence d'Escher-Hess, et s'adjoignit un Comité d'administration de 11 membres, dont firent partie diverses personnalités zurichoises et argoviennes.

¹ A cette époque, le chemin de fer de la plaine alsacienne, venant de Strasbourg, atteignait déjà Bâle (15 juin 1844).

d'aujourd'hui

Notre pays est l'un de ceux qui, de nos jours, comptent le plus de lignes ferrées, et il n'est pas de ville, bourgade ou village, qui ne soit desservie par le rail.

Il vaut la peine de mesurer le chemin parcouru en un siècle.

Etablissement et organisation

Au régime des concessions cantonales (art. 21 de la Constitution fédérale de 1848, loi fédérale du 28 juillet 1852) a succédé celui des concessions fédérales (loi du 23 déc. 1872, art. 26 de la Const. féd. de 1874).

Depuis un demi-siècle, la majeure partie de notre réseau ferroviaire suisse est régie par les Chemins de fer fédéraux, administration autonome relevant du Département fédéral des postes et chemins de fer (loi féd. du 15 oct. 1874 sur l'acquisition et l'exploitation des ch. f. pour le compte de la Conféd., soumise à la votation populaire le 20 fév. 1898 et entrée en vigueur le 1er janv. 1901). A cette date, les Compagnies du Central, du Nord-Est et de l'Union-Suisse ont été rachetées par la Confédération ; puis, le 1er janv. 1903, celle du Jura-Simplon et, le 1er mai 1909, celle du Gothard¹.

A la tête des C.F.F. se trouvent le Conseil d'administration (15 membres) et la Direction générale (3 directeurs).

¹ Ne font pas partie des Chemins de fer fédéraux : les Chemins de fer rhétiques, le Berno-Lötschberg-Simplon, le Montreux - Oberland bernois et nombre de petites lignes de montagne ou de plaine.

Un peu de géographie

« Il n'y a en Europe que deux pays qui n'ont pas encore de chemins de fer, la Turquie et la Suisse. » (Opinion exprimée en séance du Grand Conseil de Zurich, 26 juin 1845.) A ce moment, l'Angleterre compte déjà 47 voies exécutées, 118 en construction et 1263 en projet ; France : 497 km. de lignes en 1840, 3 083 en 1850.

« Ce devrait être le moment d'entrer aussi dans ce sujet... en dépit des difficultés que notre sol présente en maints endroits, si nous ne voulons pas être coupés du reste du monde. »

(*Républicain* du 6 février 1846.)

* * *

Seul, en 1847, fut ouvert un premier tronçon (Zurich - Baden) mesurant 77 742 pieds ou 4 lieues 9/10, c'est-à-dire 23,3 km.

Progression en cent ans

(En km.)	1844	1847	1872
Voies normales	2	25	1 459
Voies étroites	—	—	15
Tramways	—	—	3
Funiculaires	—	—	—
Total	2	25	1 480

Représenter cette progression par des courbes.

Croquis : la Suisse et la ligne Zurich-Baden.

Remarques :

Dépourvues de continuité, les premières lignes suisses ont été établies en vue d'opérer la liaison entre les voies navigables (lacs, Rhin) de notre pays (par ex. : Yverdon-Lausanne-Morges, 1855 ;

Le réseau

Dès le 3e quart du XIXe siècle, les chemins de fer suisses grimpent à l'assaut des montagnes (1871 : Vitznau-Rigi ; en 1912 : la ligne la plus élevée d'Europe atteint le Jungfraujoch, altitude 3457 m.) ou les traversent en tunnel (1872 : début du percement du Gothard).

* * *

La Suisse compte aujourd'hui : 3 624 km. de lignes à voie normale 2 164 » » » étroite y compris ch. de fer à crémaillère, tramways, funiculaires)

5 788 km. au total,
dont les CFF exploitent 2 916 km.

Cf. carte du réseau actuel.

Remarques :

Mises bout à bout, les voies ferrées de la Suisse entoureraient aujourd'hui le 1/6 du globe.

La progression des voies normales a été rapide surtout dans les cinquante premières années

Bâle-Olten-Lucerne, 1854-58 ; Zurich - Winterthour - Romanshorn, 1855) ou de les longer (Genève-Versoix-Coppet-Céliney, Coppet-Morges, 1858 ; Yverdon-Neuchâtel-Bienne, 1860).

Jusqu'en 1872, la plupart des tronçons établis l'étaient dans le cadre des territoires cantonaux (le Zurich-Baden excepté).

La densité des chemins de fer suisses était, en 1847 :

0,051 km. pour 100 km²
0,109 km. pour 10 000 hab.

Quelques détails techniques

Le tracé

« La voie principale commence à la place de la Promenade, près de Zurich, et se dirige, tantôt à une grande distance, tantôt à une distance plus courte de la Limmat, continuellement entre la rive gauche de cette rivière et la route postale, vers Dietikon et Baden...» (Communication d'Escher-Hess à la 1re assemblée générale des actionnaires de la Cie du chemin de fer du Nord.)

L'infrastructure, y compris le percement de la colline du Schlossberg à Baden (300 pieds), fut confiée au major Hablützel, de Trüllikon. La construction des deux ponts sur la Limmat (200 pieds chacun) fut entreprise par la maison Arter et Koch.

Voie

Système de rails : en T (rails Vignoles).

Longueur : 18 pieds (15 pieds dans les courbes)

de notre histoire ferroviaire, celle des voies étroites ne commence qu'avec le troisième quart du siècle dernier.

La fusion des petites compagnies du début en de puissantes associations eut pour résultat de permettre une coordination meilleure de la construction des lignes.

La densité des chemins de fer suisses est aujourd'hui :

14 km. pour 100 km. carrés¹
13,7 km. pour 10 000 hab.²

Cf. carte du réseau actuel.

¹ Belgique : 36,5 ; Grande-Bretagne : 14,2 ; Europe : 1,9 ; Globe : 1, km.

² Suède : 27,5 ; Irlande : 16,4 ; Danemark : 15,3 ; Belgique : 14,- ; Europe : 8,- ; Globe : 6,7 km.

Ouvrages d'art

Près de 5 000 ponts, dont 14 dépassent 200 m. de long ; longueur totale : 77 km.

Plus de 600 tunnels, dont 18 de plus de 1000 m. de long ; longueur totale : près de 300 km.

Matériel de provenance presque entièrement suisse, sauf les rails.

Longueur : 36, 24 ou 18 m.
Poids : 46 kg.

Poids : 16,8 livres.

Fondus chez Escher, Wyss & Cie, avec du fer de provenance anglaise.

Traverses de chêne, long. 7 $\frac{1}{2}$ pieds, espacement 3 pieds, livrées par des maisons zurichoises, argoviennes et schaffhousoises.

Ecartement des rails : 4 pieds 8 $\frac{1}{2}$ pouces anglais ou 4,784 pieds suisses (discussion à ce sujet à la Diète fédérale, session du 6 août 1847 : Berne propose que, « pour le raccordement des lignes ferrées, la même largeur de voies soit observée, de façon à assurer les transports de troupes » ; Bâle-Ville préconise l'écartement déjà adopté sur tout le continent européen, sauf dans le grand-duché de Bade, qui s'en repent ; Zurich estime «inadmissible que les compagnies se voient prescrire n'importe quoi au sujet de la manière d'installer les voies ferrées, du fait qu'elles construisent de leur propre argent et qu'elles ne reçoivent pas la moindre contribution de la Confédération »).

Edifices

A Zurich, la gare occupe, à la place de la Promenade, un emplacement de 360 000 pieds ; coût : 250 000 fr., y compris bâtiments voyageurs, marchandises, remise aux locomotives, atelier de réparation.

A Baden, emplacement : « Gubler'sche Matte » ; coût : 120 000 francs.

Matériel roulant

Traction à vapeur. Chauffage : au bois ou au charbon de provenance suisse (essais), on préfère l'anthracite de la Sarre, importée par bateau sur le Rhin.

Traverses en bois ou fer, 2,5 m. de long, espacées de 60 cm. en moyenne.

Double voie : près de 40 % du réseau actuel. Voies à crémaillère dans les pentes très fortes, ou câble (funiculaires).

Ecartement : voie étroite 1,435 m. (analogique à toutes les lignes ferrées d'Europe, sauf Espagne, Portugal : 1,672 m., Russie 1,524 m.) ; voie étroite 1 m.

La Conférence internationale à Berne sur l'unité technique des chemins de fer (16-21 oct. 1882), a permis de résoudre les difficultés observées en Suisse, au début de la construction ferroviaire, du fait que celle-ci était l'affaire de petites compagnies, souvent étrangères, dont les principes différaient en cette matière, d'où des transbordements fâcheux.

Décrire les nombreuses installations qui composent une gare urbaine moderne (services divers, dispositifs de sécurité, etc.).

Avant la guerre mondiale, l'électricité remplaça la vapeur sur certains tronçons spéciaux (ex. : Simplon, 1906 ; Lœtschberg, 1910). Le manque de combustible résul-

Locomotives : au nombre de 4 (noms : «Aare», «Rhein», «Limmat», «Reuss»); trois essieux, dont un moteur à l'arrière et deux groupés en bogie à l'avant (type américain).

Wagons voyageurs : un de 1re classe à 16 places, 7 mixtes de 1re et 2e à 20 places, 8 de 2e à 24 places, 12 de 3e à 32 places (total des places assises : 732), plus 2 à places debout.

Wagons marchandises : 3 à chevaux, 2 à bétail, 3 (fourgons) à bagages, 1 à marchandises diverses et 1 pour le transport du charbon.

Nombre total des wagons : 40.

Fabriqués par Schmieder et Mayer, à Karlsruhe (Grand-Duché de Bade); locomotives : par les ateliers Kessler, à Karlsruhe également.

Valeur du matériel roulant : fr. 440 000.—.

tant de la guerre donna une nouvelle impulsion à l'électrification (la ligne C.F.F. électrifiée Berne-Thoune, 1919). En 1945, le 88 % du réseau est électrifié. On compte qu'il le sera en entier en 1948. Courant : 15 000 volts.

Locomotives : au nombre de 1000 environ, dont plus de 650 électriques (quelques-unes à moteur à explosion). La plus puissante du monde est une locomotive du type Ae 8/14, développant 12 000 CV, en service sur la ligne du Gothard; la plus rapide, une Re 4/4 qui fait 125/150 km. à l'heure).

Wagons voyageurs : nombre 3600 (216 000 places assises).

Wagons marchandises : nombre 22 000.

Fabriqués et réparés aujourd'hui en Suisse 1.

Valeur du matériel roulant : en 1875, 71 millions; aujourd'hui près de 500 millions.

Coût d'établissement

La ligne entière Zurich-Baden (devisée à fr. 3 087 880, y compris expropriations, terrassements, forages et déplacements de routes, travaux d'art, superstructure, stations, maisons de gardes-voies et clôtures, administration et direction des travaux, moyens de transport, intérêts du capital d'établissement) coûta en réalité fr. 3 150 000.—.

Personnel

La construction du Zurich-Baden fut entreprise sous la direction de l'ingénieur autrichien Aloys de Negreli, constructeur de nombreuses lignes en Bohême, Galicie et Lombardie.

Évalué en 1875 à 728 millions, en 1890 à 1 milliard 115 millions, en 1914 à 2 milliards 30 millions; aujourd'hui, pas loin d'atteindre les 5 milliards.

Les entreprises ferroviaires suisses comptent près de 70 000 employés (inspecteurs, ingénieurs, techniciens, mécaniciens, conducteurs, commis de gare, ouvriers d'ateliers, ouvriers de la voie, etc.).

Les ouvriers, recrutés pour la plupart parmi les gens de la campagne, ne fournirent qu'un travail saisonnier (« La moisson a absorbé la plus grande partie des ouvriers et des moyens de transport... les travaux n'ont pu être achevés », note-t-on le 28 juillet 1847).

Dès l'ouverture de la ligne, les gardes-voies furent choisis parmi les ouvriers de la voie les plus capables. On se préoccupa plus tard de former des ingénieurs, inspecteurs, conducteurs - chefs, mécaniciens, en les envoyant en stage sur les lignes badoises.

Un peu de calcul

Ce personnel n'a pas augmenté proportionnellement au trafic ; celui-ci, dans les quarante dernières années, a doublé, alors que le nombre des agents ne s'accroissait que de 20 % à peine.

Sur les conditions d'engagement, demander aux bureaux d'orientation professionnelle des Directions d'arrondissement (siège du 1er arrondissement : Lausanne).

Circulation des trains

Voici l'horaire de la ligne Zurich-Baden, dès son ouverture à l'exploitation (9 août 1947) :

Départ de Zurich

	matin	après-midi		
Zurich	7.30	10.00	2.00	6.00
Altstetten	7.57	10.07	2.07	6.07
Schlieren	7.44	10.14	2.14	6.14
Dietikon	7.50	10.20	2.20	6.20
Baden	8.15	10.45	2.45	6.45

Départ de Baden

	matin	après-midi		
Baden	8.30	11.00	4.30	7.00
Dietikon	8.52	11.27	4.52	7.27
Schlieren	9.00	11.35	5.00	7.35
Altstetten	9.06	11.42	5.06	7.42
Zurich	9.15	11.50	5.15	7.50

Train spécial les dimanches et jours de fête par beau temps :

Départ de Zurich à 1.30 après-midi, arr. Baden 2.15.

Départ de Baden à 3.00 après-midi, arr. Zurich 3.45.

Et aujourd'hui :

5 01	5 57	6 17	7 -	7 08	7 25	7 50	
5 07	6 04	:	+	+	:	7 56	
5 13	6 09	:	:	:	:	8 -	etc. ¹
5 19	6 14	:	:	:	:	8 05	
5 34	6 30	6 37	:	:	7 45	8 22	
6 19	7 04	7 22	7 46	8 09	:	
	:	7 23	7 36	:	8 05	8 29	
	:	7 30	,	:	8 11	8 36	:
	:	7 36	,	:	8 16	8 40	+
6 40	7 42	7 48	8 05	8 22	8 46	8 10	

Remarques :

Horaire de 24 heures.

Trains de nuit (introduits le 25 juillet 1886 sur la ligne Genève-Zurich).

Nombre de trains par jour¹ ? (directs, omnibus, trains-tramw., trains légers ne s'arrêtant pas à Baden ; trains s'arrêtant à mi-chemin).

¹ Voir horaire complet sur un indicateur officiel.

Remarques :

Nombre de trains par jour ?
 Durée du parcours ?
 Vitesse à l'heure ?

longueur¹ × 60
 n. de min.

Tarifs

Pour Baden

	Ie	IIe	IIIe	IIIe	Adultes	Enfants
Au départ de :						
Zurich	1.60	1.20	0.80	0.40		
Altstetten	1.25	0.95	0.60	0.30		
Schlieren	1.05	0.80	0.50	0.25		
Dietikon	0.85	0.65	0.40	0.20		
Baden	—	—	—	—		

Exploitation

Du 9 août 1847 au 30 juin 1848, la ligne Zurich-Baden transporta 166 248 voyageurs. L'année suivante : 204 121 voyageurs. En 1849-50 : 223 207 voyageurs. En 1851-52 : 245 662 voyageurs.

Les recettes brutes, dans les mêmes années, furent de : livres 98 223.62, 107 534.25, 129 018.44, 156 724.55. Les dépenses se montrèrent à livres 65 393.99, 74 380.18, 73 209.62, 82 671.91.

(1 livre = fr. 1.43.)

Remarques :

Pas de billets aller et retour (ceux-ci, valables 10 jours, ne furent mis en circulation que le 1er mai 1903).

Diminution de la fréquence, un fois l'attrait de la nouveauté satisfaite (dans la 1re semaine, 1289 personnes par jour ; au moins de juillet 1848, tombée à 973 en moyenne, ce qui obligea à supprimer une course par jour).

Méfiance instinctive du public, qui ne s'accoutuma que lentement, pour reconnaître à la longue les bienfaits du nouveau mode de locomotion.

Durée du parcours selon les différents genres de trains ?
 Vitesse ?

Pour Baden

Au départ de :

	Ie	IIe	IIIe
Zurich	s.c.	4.65	3.10
Zurich	a.r.	7.10	4.80
Enfants : $\frac{1}{2}$ place dans toutes les classes.			

(non compris la surtaxe pour trains directs, 50 ct. par course).

Chaque jour, actuellement, 530 mille personnes prennent le train en Suisse, c'est-à-dire 12 % de la population totale de notre pays. En 1944, on a transporté en Suisse 189 millions de voyageurs, ce qui représente une recette globale de 504 millions de francs.

La gare de Zurich, à elle seule, a enregistré une recette totale de 41 millions de francs (y compris les marchandises).

Remarques :

Tenir compte évidemment, dans la comparaison, de la dépréciation de la monnaie au cours d'un siècle, sans parler de la dévaluation d'entre deux guerres.

Les chiffres ci-dessus mettent bien en évidence le rôle éminent que nos chemins de fer suisses, au cours de leur histoire aujourd'hui centenaire, ont été appelés à jouer.

J.F. Rouiller.

¹ A l'époque, on comptait en lieues ; distance Zurich-Baden = 5 lieues (4 lieues $\frac{9}{10}$).

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Courses d'école en autocar

Adressez-vous à la maison

VEZ & FILS - EXCURSIONS - PULLY

Tél. 2.35.02

Hôtel du Col de la Forclaz

Centre de départ de nombreuses et magnifiques courses pour écoles et sociétés : Glacier du Trient, Col de Balme, Arpilles, Bovine, etc.

Prix spéciaux pour sociétés — Nombreux lits — Dortoirs

Se recommande : Famille F. GAY-CROISIER, propr.

Les magnifiques points de vue du

Chasseron

et des

Aiguilles de Baulmes

sont facilement accessibles avec la traction électrique du chemin de fer d'**Yverdon à Sainte-Croix**.

Cabane - Restaurant
BARBERINE S. CHATELARD (VALAIS)

Tél. 6.71.44

Lac de Barberine, ravissant but pour excursions, pour écoles. Soupe, couche sur paillasse, café au lait : Fr. 2.70 par élève, arrangement pour sociétés. Restauration. Pension prix modérés. Funiculaire, bateau à 10 minutes du Barrage de Barberine.

Se rec. : Mme Jean LONFAT, M. Ed. GROSS MARÉCOTTES

Tél. 6.58.67

Pour vos courses

Profitez des avantages que vous procure le Chemin de fer

Bex - Villars - Bretaye

qui vous conduira rapidement et confortablement grâce à ses automotrices dans la plus belle région des Alpes vaudoises.

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES - COURSES DIRECTES POUR BRETAYE
Pas de majoration des prix

Le Mont-Pèlerin ^{sur} Vevey

900 m.

*La belle esplanade fleurie
du Haut-Lac*

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12

LA GROTTE AUX FÉES St-Maurice (Valais)

Téléphone 5 41 45

Une des merveilles de la Suisse, 1000 m. dans le rocher, avec cascade et lac. Nouvel éclairage. Emplacement pour pique-nique. Restaurant.

Le pays de Fribourg et la Gruyère

Que de belles courses en perspective, avec les

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS Gruyère - Fribourg - Morat (GFM)

Billets collectifs au départ des gares C. F. F. Trains spéciaux. Fribourg, tél. 2 12 63; Bulle, tél. 2 78 85. 514

Les Diablerets 1200 m. Hôtel Terminus Tél. 6.41.37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour sociétés. Cuisine renommée. **Dortoir moderne avec douche.** Consommations de 1^{er} choix.

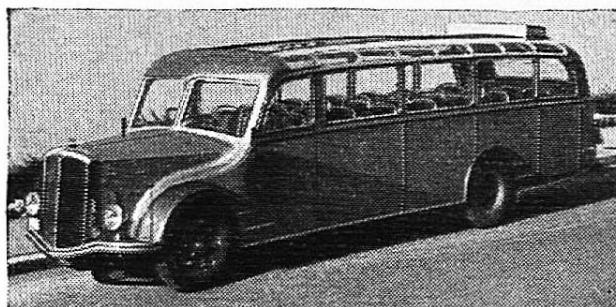
Lac Retaud

1700 m.

Tél. 6.41.43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. E. R. REINHARD, proprie.



Choisissez
UN BUT DE COURSE
en utilisant les cars de
**MONTRÉUX-
TRANSPORTS S.A.**

Tél. 6.22.46

Tarif spécial pour écoles

Pour vos courses...

La Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle - Leysin
et

Aigle - Sépey - Diablerets

Tarifs pour écoliers

	<i>simple</i>	<i>retour</i>
<i>Aigle-Leysin-Feydey</i>	<i>Fr. 1.40</i>	<i>Fr. 1.80</i>
<i>Aigle-Le Sépey</i>	<i>» 1.15</i>	<i>» 1.70</i>
<i>Aigle-Diablerets</i>	<i>» 1.70</i>	<i>» 2.45</i>

*Sur demande, en cas de participation suffisante,
organisation de trains spéciaux*

Renseignements : Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15

Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

**L'excursion favorite dans l'Oberland bernois
Des impressions inoubliables pour les écoliers**

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison: 14 juin 1947

Fermeture de la saison: 28 septembre 1947

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge
(supplément de taxe non compris)

Brienz-Rothorn-Kulm Simple: Fr. 2.70 Retour: Fr. 3.—
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain	Fr. .85
Café simple avec pain	Fr. 1.10
Café complet	Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.50
Saucisson de St-Gall (Schüblig) et salade aux pommes de terre	Fr. 2.50
Simple, mais bon dîner ou souper	Fr. 3.40
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—
	Plus service 10 %

Prix global pour: dîner, logement dans dortoir, café complet et service seulement Fr. 6.50

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. Très important

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienz 2 8141

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienz 2 80 54

MONTREUX, 24 mai 1947

LXXXIII^e année — N° 20

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Quelle joie,
un voyage d'école

dans

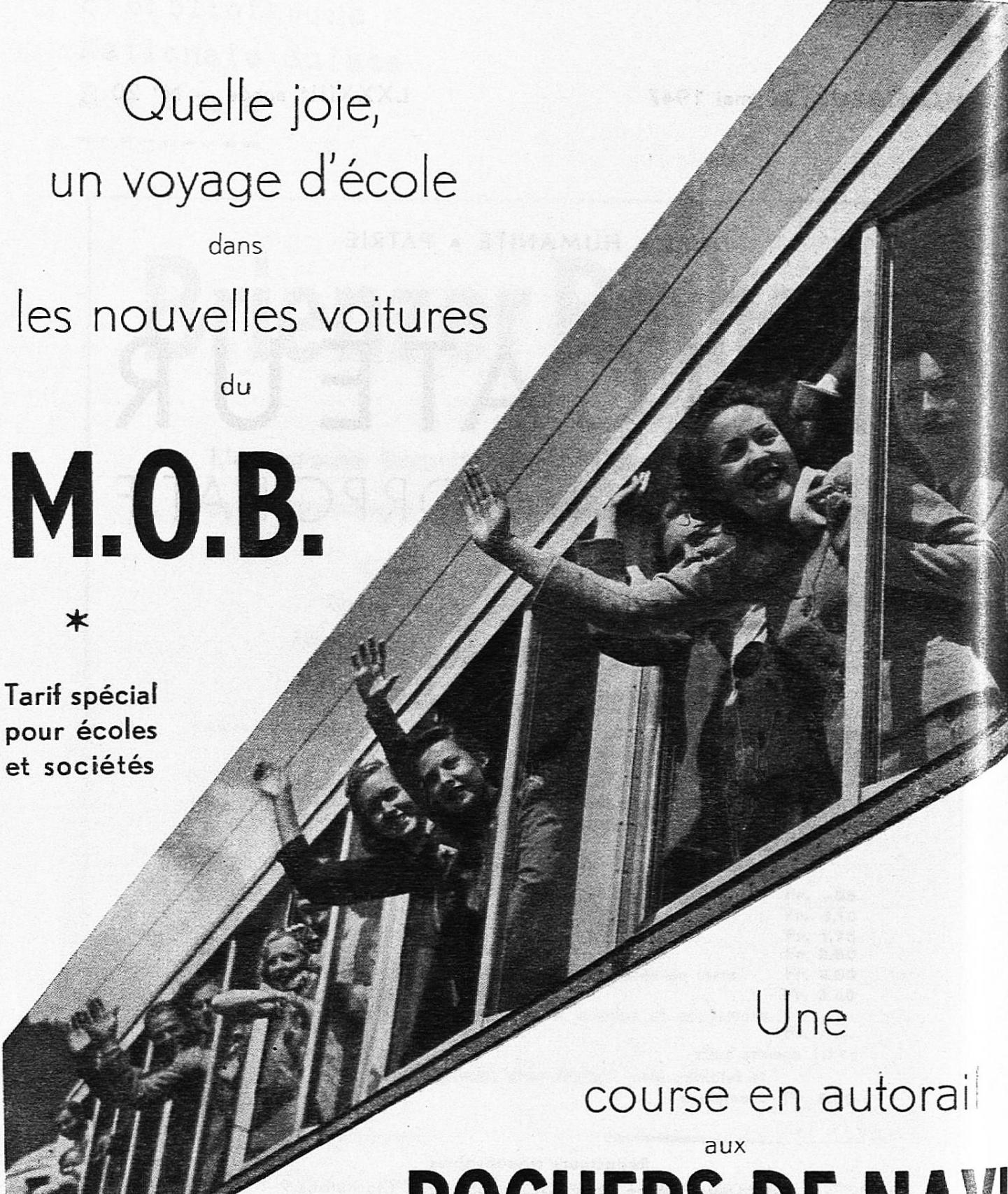
les nouvelles voitures

du

M.O.B.

*

Tarif spécial
pour écoles
et sociétés



Une
course en autorail

aux

ROCHERS DE NAVI

Un souvenir inoubliable pour vos élèves

BELVÉDÈRE INCOMPARABLE

FLORE ALPESTRE

HOTEL AVEC DORTOIRS COMPLÈTEMENT RÉNOVÉ

Tarif spécial pour écoles et sociétés

MUTUELLE

VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst.
Route de Signy NYON

COURS D'ITALIEN A LA MER

été 1947

Renseignements à l'ISTITUTO ITALIANO, Galeries St-François B. - Tél. 3.75.73 et 2.60.78
LAUSANNE

Les bons restaurants lausannois...

AU VIEUX PRESSOIR

Son intimité * *Son carnotzet* * *Son ambiance*
Rue Etraz 1

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant
sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés

Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour
familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.

Meilleur marché que jamais
Qualité meilleure que jamais
Choix plus grand que jamais

Vêtements pour Dames et Messieurs

L'ENFANT PRODIGUE

Marx
Lausanne

NOUVEAUX MANUELS D'ENSEIGNEMENT:

KOHLER (Pierre): **Histoire de la littérature française I.**

Des origines à la fin du XVIIe siècle. Un vol. de 284 p., 22,5 x 16,5, avec 32 ill. en hors-texte, relié Fr. 5.50

Conçu en corrélation avec les Textes français III, ce manuel définit le tempérament et l'œuvre des écrivains et l'esprit des grandes époques. Un texte en deux caractères fait la distinction entre les notions essentielles et les analyses secondaires.

Annexe aux Textes français III.

Glossaire et notes explicatives. Un volume de 32 pages, 22 x 16, broché Fr. 1.—

GUISAN (G.) et JEANRENAUD (A.): **Mémento de grammaire française.**

Un vol. de 156 p., 21 x 14, relié Fr. 3.80

Tableau systématique et résumé simple et précis des règles de grammaire, formant le complément des trois volumes de Souché et Lamaison.

CLAUDE (J.): **Correspondance commerciale française.**

Un vol. de 240 p., 20,5 x 13,5, broché Fr. 4.80

Un choix des transactions les plus intéressantes, avec des indications sur le style commercial et de nombreuses formules et lettres-modèles.

PAILLARD (G.), GSCHWIND (F.-H.) et LÄTT (A.): **Correspondance commerciale anglaise.**

Un vol. de 156 p., 20,5 x 13,5, broché Fr. 3.80

Ce manuel présuppose les connaissances acquises au cours des deux ou trois premières années d'anglais et prépare les élèves à la pratique d'une correspondance avec laquelle il est de plus en plus nécessaire de se familiariser.

PAHUD (H. et P.), NANN (Ch.) et ROUILLER (J.-F.): **Cours de sténographie Duployé.**

Manuel officiel de l'Institut sténographique suisse Duployé. Un vol. de 80 p., 21 x 15, broché Fr. 3.20

Remplace l'édition provisoire parue en 1946. L'élève s'initie avec un minimum d'effort à la sténographie, à la métagraphie commerciale et professionnelle, grâce à une méthode cursive permettant d'atteindre les plus hautes vitesses. Les exercices sont tirés de la vie des affaires.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH